



Arrêté n° 2024 – 52C

ARRETE DU MAIRE
Demande de subvention auprès de l'Etat – service de la DRAC

Le Maire de Thue et Mue ;
Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,
Vu le projet de restauration des églises de la commune de Thue et Mue,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

La commune de Thue et Mue demande de subvention auprès de l'Etat, service de la DRAC, pour accompagner la réalisation d'une mission de diagnostic relative à la restauration de l'Eglise St Germain à Bretteville-l'Orgueilleuse, Thue et Mue.

La subvention demandée s'élève à 4 200 € HT, soit 30% du montant total de la mission de diagnostic.

Fait à THUE ET MUE, le 03 JUN 2024

Maire de THUE ET MUE,
Michel LAFONT

